



## Contrat de professionnalisation. alternance.

Par **LuciaLucia**, le **18/10/2011** à **20:41**

Bonjour,

J'ai 33 ans, je suis en formation et en contrat de professionnalisation, je vais à l'école du lundi à vendredi de 14H à 18h. Autrement dit je passe 20h en formation et en entreprise 15H Il s'agit d'un BPJEPS. ( Conseilles sportif, en centre de remise en forme)

Voilà la question:

C'est normal de travailler les samedis DURANT l'année scolaire.? Vu que je suis déjà à l'école du lundi à vendredi, ça ne me laisse que les dimanches libre en entier.

Est-ce qu'il y a un moyen légal pour qu'il me fassent travailler de lundi à vendredi?

Merci par avance de votre réponse.

Bien cordialement,

Lucia Lucia

Par **pat76**, le **22/10/2011** à **13:54**

Bonjour

Vous avez signé un contrat dans lequel sont précisés vos jours et vos heures de travail.

Il est indiqué que vous devz être présent le samedi?

Par **LuciaLucia**, le **01/11/2011** à **12:29**

Bonjour,

Je ne me souviens pas d'avoir vu sur le contrat une spécification concernant les jours passé en entreprise.

Je vais demander à mon employeur s'il peut me laisser lire le contrat. (Je n'ai pas eu d'exemplaire)

Merci encore de votre réponse, et bonne semaine à vous. :)

Cordialement,

Lucia

Par **pat76**, le **01/11/2011** à **15:59**

Bonjour

Lorsque l'on signe un contrat, celui si doit être fait en deux exemplaires. Donc, l'employeur aurait dû vous remettre un exemplaire du contrat.

L'établissement d'enseignement doit en avoir également un exemplaire.